



CAMEROUN BUDGET CITOYEN 2022

www.minfi.gov.cm





Extrême-Nord

Nord

Adamaoua

Nord-Ouest

Ouest

Centre

Sud-Ouest

Littoral

Est

Sud



Sommaire

Sigles et abréviations	II
Liste des tableaux et des graphiques	III
Avant-propos	IV
I. Définition du budget citoyen	1
II. Les chiffres clés du budget 2022	2
III. Contexte et hypothèses retenues pour le budget 2022	3
III.1 Contexte / Situation.....	3
III.2 Hypothèses / Suppositions.....	4
IV. Grandes orientations et priorités du budget 2022	5
IV.1 Mesures pour la collecte des recettes.....	5
IV.2 Grandes orientations en matière de dépenses.....	7
IV.3 Les priorités en matière de dépenses.....	7
V. Les recettes budgétaires de l'Etat en 2022	9
VI. Les dépenses du budget 2022	12
VI.1 Les dépenses du budget général.....	12
VI.2 Dépenses des Comptes d'Affectation Spéciale (CAS).....	13
VII. Comment a été comblé l'écart entre les recettes et les dépenses ?	14
VII.1 Besoin de financement de l'Etat.....	14
VII.2 Sources de financement.....	15
VIII. Répartition des dépenses	16
VIII.1 Répartition sectorielle du budget.....	16
VIII.2 Répartition sectorielle du budget d'investissement public.....	17
VIII.3 Top 10 des programmes ministériels ayant les plus grands budgets	18
VIII.4 Quelques grands projets du Gouvernement.....	18
IX. Dépenses de transfert pour la décentralisation	21
X. Etapes dans l'élaboration du budget 2022	24
XI. Grandes nouveautés de la loi de finances 2022	25
XII. Lexique	27
XIII. Annexes	29
XIV. Les documents de références	31
XV. Les informations utiles à savoir	32



Sigles et abréviations

AE :	Autorisation d'Engagement
CAN :	Coupe d'Afrique des Nations
CAS :	Compte d'Affectation Spéciale
CEMAC :	Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale
CP :	Crédit de Paiement
CTD :	Collectivité Territoriale Décentralisée
DGB :	Direction Générale du Budget
MINFI :	Ministère des Finances
MINEPAT :	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINDDEVEL :	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
SND :	Stratégie Nationale de Développement
PIB :	Produit Intérieur Brut
BIP	Budget d'Investissement Public
FMI	Fond Monétaire International
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
DTS	Droits de Tirage Spéciaux
PLANUT	Plan d'Urgence Triennal pour l'Accélération de la Croissance



Liste des tableaux et des graphiques

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des recettes budgétaires de l'Etat (en milliards de Fcfa).....	9
Tableau 2 : Recettes des CAS (en millions de FCFA).....	11
Tableau 3 : Répartition des dépenses du budget de l'Etat (en milliards de Fcfa).....	12
Tableau 4 : Ressources de financement (en milliards de Fcfa).....	15
Tableau 5 : Répartition de l'enveloppe des crédits des politiques publiques.....	16
Tableau 6 : Répartition par secteur du budget d'investissement public (en milliards de Fcfa).....	17
Tableau 7 : Grands projets inscrits dans la loi de finances 2022.....	17
Tableau 8 : Ressources transférées par compétence et par chapitre (en millions de Fcfa).	22

Liste des graphiques

Figure 1 : Poids des composantes des recettes internes.....	10
Figure 2 : Répartition des dépenses du budget général.....	13
Figure 3 : Part de l'enveloppe des crédits des politiques publiques par secteur.....	16
Figure 4 : Top 10 des programmes ministériels selon leur poids budgétaire.....	18
Figure 5 : Ressources transférées aux CTD entre 2017 et 2022 (en milliards de FCFA).....	21



Avant-propos

Le budget de l'Etat est l'ensemble de documents, qui prévoient et autorisent les recettes et les dépenses de l'Etat au cours d'une année. C'est l'expression chiffrée de ce que prévoit faire le Gouvernement. Il indique ce que l'Etat compte obtenir comme argent et ce qu'il veut faire comme sorties d'argent pour régler les problèmes liés au développement du pays au cours d'une année civile, c'est-à-dire de janvier à décembre. Il est soumis chaque année au vote du Parlement.

Toutefois, le contenu du budget revêt un caractère technique et n'est pas toujours compris par l'ensemble de la population. Dans le but d'assurer l'appropriation du budget par le plus grand nombre, le Gouvernement a décidé depuis 2019, de publier chaque année le *budget citoyen* qui est un document de synthèse de la loi de finances. Cette publication permet de garantir aux citoyens l'accès à l'information consacré par les dispositions de la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun.

Dans la continuité des précédentes éditions, la présente parution résume et explique la loi de finances 2022 en vue d'un suivi efficace de l'action publique par les citoyens au cours de l'année 2022. Elle met en exergue les données et informations utiles pour la détermination du budget de l'Etat, les ressources et charges, ainsi que certaines dépenses qui habituellement font l'objet d'un intérêt particulier de la part des populations.

Pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie Nationale du Développement (SND30) du Gouvernement, chaque citoyen est invité à prendre connaissance des informations utiles contenues dans le présent budget citoyen pour jouer pleinement son rôle dans la mobilisation des ressources et le suivi des réalisations de l'année budgétaire 2022.

Le Ministre des Finances

Louis-Paul MOTAZE



I. Définition du budget citoyen

Le budget citoyen est une version plus simple et moins technique des dispositions les plus pertinentes et les plus importantes contenues dans le budget de l'Etat. C'est un document important qui permet d'une part, d'expliquer la loi de finances au grand public et d'autre part, de lui faciliter l'accessibilité à l'information budgétaire.

Le budget citoyen poursuit les objectifs suivants : (i) mettre à la disposition des citoyens des informations contenues dans la Loi de Finances, notamment sur les entrées et les sorties d'argent ; (ii) susciter chez le citoyen le désir de veiller à la bonne exécution du budget de l'Etat.





Les chiffres clés du budget 2022

Le budget de l'Etat pour l'année 2022 est de **5 752,4 milliards** de FCFA en entrées (y compris les emprunts) et en sorties d'argent, dont **5 599,7 milliards** de FCFA pour le budget général et **152,7 milliards** de FCFA pour les 12 Comptes d'Affectation Spéciale.

- Il augmente ainsi de **887,2 milliards** de FCFA (18,2%) par rapport au montant de la loi de finances initiale 2021 qui était de **4 865,2 milliards** de FCFA.
- Il augmente de **272 milliards** de FCFA (5,0%) par rapport au montant de **5 480,4 milliards** de FCFA de la loi de finances rectificative intervenue au mois de Juillet 2021.
- Les entrées propres d'argent de l'Etat sont de **4 081,9 milliards** de FCFA ;
- Le montant des dons est de **142,3 milliards** de FCFA ;
- Le montant des emprunts est de **1 500,5 milliards** de FCFA ;
- Les dépenses d'investissement s'élèvent à **1 479,0 milliards** de FCFA ;
- Les dépenses courantes (sans intérêts) s'élèvent à **2 645,4 milliards** de FCFA ;
- Le remboursement de la dette publique est de **1 475,3 milliards** de FCFA dont **501,7 milliards** de FCFA pour la dette intérieure ;
- Les intérêts de la dette publique s'élèvent à **239,6 milliards**. Ils augmentent de **49,4 milliards** par rapport à 2021 ;
- Le montant du déficit budgétaire est de **518,8 milliards** de FCFA ;
- **240,2 milliards** de FCFA sont alloués à la Décentralisation ;
- Le Compte d'Affectation Spéciale pour la lutte contre coronavirus (CAS COVID) est de **100 milliards**.



Contexte et hypothèses retenues pour le budget 2022

III.1 Contexte / Situation

Le budget 2022 a été élaboré dans un contexte où :

Au plan international :

- l'économie mondiale renoue avec une croissance positive après la récession de 2020 du fait de la pandémie de la COVID-19, et ce malgré la résurgence de la pandémie ;
- l'augmentation rapide des prix de produits alimentaires.

Au plan national, on note :

- une relative maîtrise de la crise sanitaire liée au coronavirus, en lien avec la poursuite des mesures de prise en charge des patients et les campagnes de vaccination ;
- la conclusion d'un nouveau programme avec le FMI d'une durée de trois ans ;
- une amélioration prévisible de l'activité économique de 3,5% en 2021, liée à la hausse de la demande mondiale des produits exportés par le Cameroun ;
- la poursuite des activités liée à la préparation de la CAN 2021 ;
- l'opérationnalisation des conseils régionaux et assemblées régionales ;
- la persistance des crises sécuritaires dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord ;
- la mise en œuvre du plan de reconstruction de ces trois régions.



III.2 Hypothèses / Suppositions

Pour avoir le budget 2022 d'un montant de 5 752,4 milliards, le Gouvernement présume :

- ✓ une augmentation de la richesse totale du Cameroun (PIB) de 4,2% en 2022 par rapport à 2021 ;
- ✓ une hausse des prix à la consommation (inflation) de 2%;
- ✓ une production de pétrole de 25,3 millions de barils avec un prix du baril de 64,5 dollars américains ;
- ✓ une production de gaz de 69,9 milliards m³ avec un prix de 6,3 dollars américains le m³ ;
- ✓ un taux de change du dollar américain estimé à 575,5 francs CFA ;
- ✓ un déficit budgétaire de 2% du PIB.



IV.

Grandes orientations et priorités du budget 2022

IV.1 Mesures pour la collecte des recettes

Les recettes internes proviennent des impôts et taxes ainsi que de la douane. Afin de disposer de l'argent nécessaire pour les dépenses envisagées, le Gouvernement entend poursuivre une bonne collecte des recettes internes, en recherchant d'une part tous ceux qui doivent payer les impôts mais qui ne le font pas encore, et en créant un nouvel impôt d'autre part. Par ailleurs, l'Etat met en place des mesures pour accompagner les opérateurs économiques et pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages.

IV.1.1 Mesures sur les impôts et taxes

Elles portent sur :

L'création d'un nouvel impôt avec :

- ✓ l'institution d'une taxe sur les transferts d'argent de 0,2% à l'exception des virements bancaires et des transferts pour le règlement des impôts et taxes ;

L'amélioration de l'environnement des affaires avec par exemple :

- ✓ l'allègement des conditions de délivrance de l'attestation de non redevance ;
- ✓ le renforcement des mesures fiscales incitatives en faveur de l'emploi jeune à travers l'exonération de tous prélèvements fiscaux des indemnités versées par les entreprises qui offrent des stages de pré emplois aux jeunes diplômés ;
- ✓ l'encadrement de la durée des interventions sur place en matière de contrôle des impôts ;
- ✓ la dématérialisation de paiement des droits domaniaux, cadastraux et fonciers.



La promotion socio-économique avec entre autres :

- ✓ le soutien à la reconstruction des zones économiquement sinistrées ;
- ✓ l'accompagnement de la relance de la filière banane.

La promotion du civisme fiscal avec entre autres :

- ✓ la simplification des modalités d'impositions des revenus fonciers au taux libératoire de 10% sur les loyers perçus auprès des locataires non professionnels ;
- ✓ la suppression de l'exigence de certifier l'attestation de localisation pour l'immatriculation en ligne ;
- ✓ la dispense des rappels d'impôts et des pénalités pour les contribuables qui viennent payer d'eux-mêmes leur impôt sur les revenus fonciers et la taxe sur la propriété foncière.

IV.1.2 Mesures sur les droits et taxes douanières

Elles concernent :

La promotion de la politique d'import substitution avec :

- l'exonération totale des droits et taxes de douane sur les serres destinées à l'agriculture, les semences végétales et animales améliorées, les vaccins pour la médecine humaine et animale et les médicaments à usage vétérinaire ;
- l'exonération totale des droits et taxes de douane à l'importation des équipements matériels et outils non disponibles localement, utilisés dans le cadre de la transformation plus poussée du bois ;
- l'application des droits d'accise de 25% à l'importation du thé, du café, du poivre, des fruits comestibles, du piment, du gingembre, des pommes de terre et du miel naturel ;
- l'application des droits d'accise de 12,5% à l'importation du beurre de cacao et des abats ;
- le relèvement du droit de sortie sur les bois exportés sous forme de grumes de 35 à 50%.



L'amélioration du climat social et de l'environnement des affaires

- l'exonération totale des droits et taxes de douane à l'importation des logiciels à usage médical et des équipements, des matériels médicaux nécessaires au relèvement du plateau technique national et à l'amélioration de l'offre en soins de santé ;
- la mise en œuvre du Code des douanes révisé de la CEMAC et de la version 2022 du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises.

L'accompagnement de la décentralisation

- le passage de 0,5% à 1% du taux du droit d'accise pour l'enlèvement et le traitement des ordures au bénéfice des collectivités territoriales décentralisées.

IV.2 Grandes orientations en matière de dépenses

En 2022, le Gouvernement recherche la soutenabilité à moyen et à long terme des finances publiques et poursuit la bonne mise en œuvre de sa nouvelle Stratégie Nationale de Développement (SND30), tout cela en cohérence avec le nouveau programme économique et financier conclu avec le FMI.

Parallèlement à l'augmentation des ressources transférées aux CTD, un accent particulier est mis sur la maîtrise et l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques afin de réduire le déficit budgétaire. La hausse des dépenses publiques est davantage encadrée avec la suspension de la croissance des dépenses de fonctionnement (hors salaires) de toutes les administrations et les arbitrages budgétaires en fonction des défis prioritaires.

IV.3 Les priorités en matière de dépenses

En 2022, les priorités du Gouvernement sont les actions qui soutiennent une croissance forte et qui intègrent tout le monde. Aussi, afin de continuer à améliorer les conditions de vie des populations, les priorités sont les suivantes :



- ✓ la mise en service des grands projets de construction de routes, de barrages, d'hôpitaux... qui ont commencé depuis quelques années ;
- ✓ la poursuite du plan de soutien à la production et à la transformation locale des produits de grande consommation comme le maïs et le riz ;
- ✓ l'amélioration des résultats déjà obtenu en matière de décentralisation et l'accélération de celle-ci ;
- ✓ le renforcement du dispositif de surveillance sanitaire et le maintien de la stratégie de déploiement de la vaccination anti COVID19 ;
- ✓ la poursuite de la mise en place de la couverture santé universelle avec comme priorité, la prise en charge des maladies touchant particulièrement les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans ;
- ✓ l'élargissement de la politique de soutien aux ménages affectés par le coronavirus dans le cadre du « Projet Filets Sociaux » ;
- ✓ le maintien de la veille sécuritaire et la poursuite de la mise en œuvre des mesures de résorption de la crise sécuritaire, notamment à travers l'opérationnalisation du Plan présidentiel de reconstruction et de développement des régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord ;
- ✓ la poursuite de l'apurement de la dette intérieure de l'Etat.



V.

Les recettes budgétaires de l'Etat en 2022

Les recettes de l'Etat sont le montant total d'argent que le Gouvernement reçoit pour réaliser ses activités. L'essentiel de ces recettes provient des impôts et des taxes payées par les citoyens et les entreprises. Elles se déclinent ainsi :

Tableau 1 : Répartition des recettes budgétaires de l'Etat (en milliards de FCFA)

LIBELLES	MONTANTS
<i>Recettes pétrolières +gaz</i>	562
<i>Recettes fiscales et douanières</i>	3088,7
<i>Recettes non fiscales</i>	216,2
Dons	142,3
Recettes des CAS	52,7
Remboursement à l'Etat des avances	20
TOTAL DES RECETTES BUDGETAIRES DE L'ETAT (1+2+3)	4 081,9

■ **Source** : Loi de finances 2022

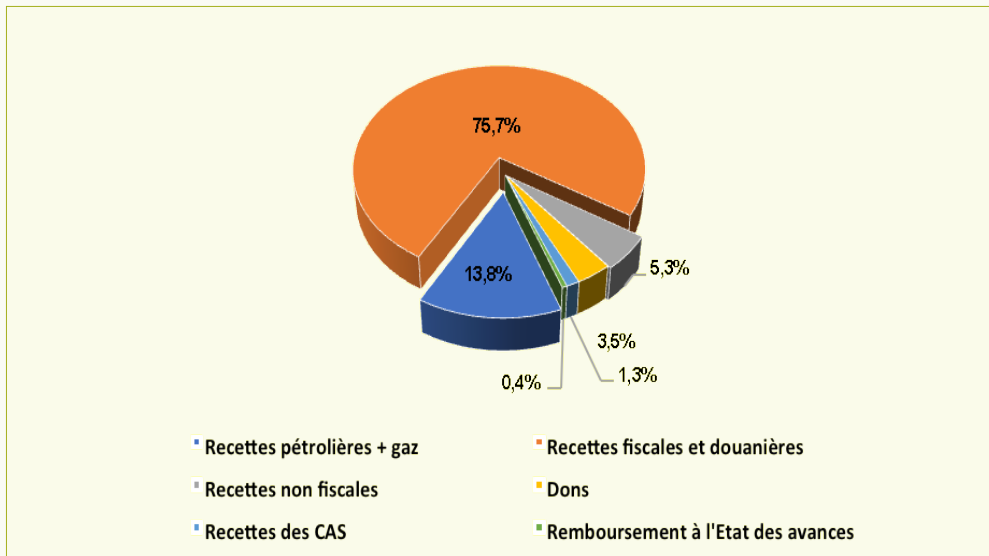
Les recettes budgétaires s'élèvent à 4 081,9 milliards.

Les recettes pétrolières+gaz s'établissent à 562 milliards de FCFA ; les **recettes fiscales et douanières** s'élèvent à 3 088,7 milliards.

Les recettes non fiscales se situent à 216,2 milliards ; ce sont les frais payés pour l'obtention de certains papiers administratifs, les amendes, les dividendes (part de bénéfice payée par les entreprises publiques), etc.



Figure 1 : Poids des composantes des recettes internes



■ **Source :** Loi de finances 2022

Les dons sont des contributions volontaires sans contrepartie des pays amis, des organisations internationales et des particuliers. Ils s'élèvent à **142,3 milliards** de FCFA.

Certaines recettes sont directement affectées à des dépenses au travers de comptes spéciaux. Les Comptes d'Affectation Spéciale peuvent être alimentés par le produit des taxes, des versements budgétaires ou de recettes particulières. **Les recettes des CAS** pour l'exercice 2022 s'élèvent à **52,7 milliards** de FCFA. Le CAS COVID ne produit pas de recettes ; il bénéficie plutôt d'un prélèvement sur les recettes de l'Etat de 65 milliards.



Tableau 2 : Recettes des CAS (en millions de FCFA)

N°	Intitulé du CAS	Montant
1	Fonds de développement du secteur de l'électricité	13 000
2	Développement du secteur postal	1 000
3	Fonds spécial pour la sécurité électronique	1 000
4	Fonds spécial développement des télécommunications	25 000
5	Soutien de la politique culturelle	500
6	Financement des projets de développement durable en matière d'eau et d'assainissement	700
7	Fonds national de l'environnement et du développement durable	1 500
8	Développement forestier	2 500
9	Fonds spécial de protection de la faune	500
10	Soutien et développement des activités de tourisme	1 000
11	Production des documents sécurisés de transport	6 000
TOTAL DES RECETTES DES AUTRES CAS		52 700

■ **Source** : Loi de finances 2022



VI. Les dépenses du budget 2022

Les dépenses correspondent à l'argent que l'État utilise pour financer l'action publique : *sécurité, justice, santé, éducation, eau, électricité*, etc. Les dépenses du budget 2022 sont constituées des dépenses du budget général et des dépenses des comptes d'affectation spéciale. Pour l'exercice 2022, ces dépenses s'élèvent à **5 752,4 milliards** et se répartissent ainsi qu'il suit :

Tableau 3 : Répartition des dépenses du budget de l'Etat (en milliards de FCFA)

LIBELLES	MONTANTS
1- Dépenses courantes (hors intérêts de la dette)	2 645,4
Personnel	1 124,8
Achats des biens et services	867,4
Transferts et subventions	653,2
2- Dépenses en capital	1 479
3- Remboursement de la dette de l'Etat	1 475,3
DEPENSES DU BUDGET GÉNÉRAL (I)= (1+2+3)	5 599,7
Dépenses du CAS COVID	100
Dépenses des autres CAS	52,7
DÉPENSES DES CAS (II)	152,7
TOTAL DES DÉPENSES DU BUDGET DE L'ETAT (I) + (II)	5 752,4

■ **Source** : Loi des Finances 2022

VI.1 Les dépenses du budget général

Pour l'année 2022, les dépenses prévues dans le budget général s'élèvent à **5 599,7 milliards** de FCFA.

Les dépenses courantes (hors intérêts sur la dette) représentent la somme d'argent destiné au fonctionnement de l'administration publique (personnel, achats de biens et services ainsi qu'aux transferts et subventions). Leur montant est de **2 645,4 milliards** en 2022.



Les dépenses en capital servent notamment à la réalisation des infrastructures et à l'acquisition des équipements de longue durée. Elles s'élèvent à **1 479 milliards** en 2022.

La dette de l'Etat se décompose en : remboursement du principal (1021,7 milliards), paiement des intérêts (239,6 milliards), restes à payer (100 milliards), dépenses des correspondants du Trésor de (30 milliards) et remboursement des crédits de TVA (84 milliards).

Figure 2 : Répartition des dépenses du budget général



■ **Source** : Loi de finances 2022

VI.2 Dépenses des Comptes d'Affectation Spéciale (CAS)

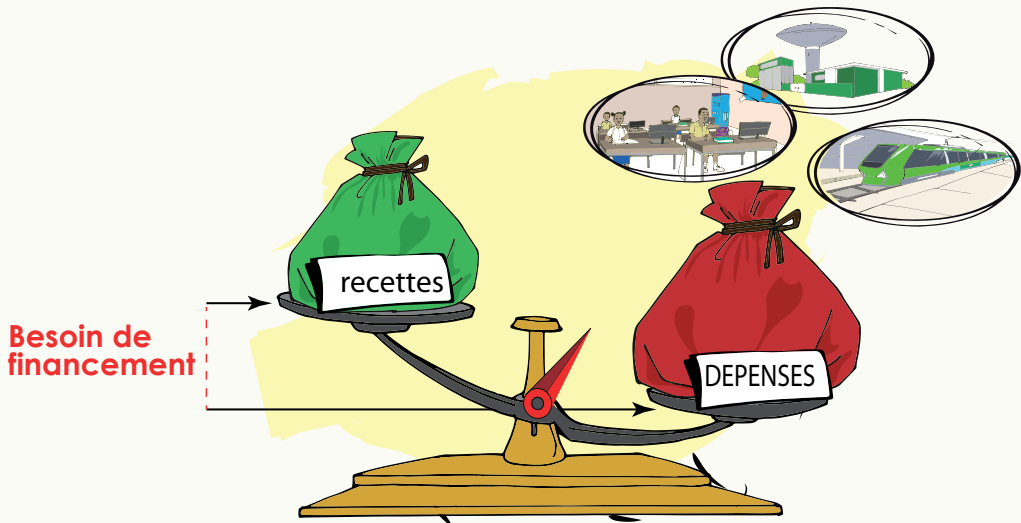
Les dépenses des comptes d'affectation spéciale pour l'exercice 2022 sont évaluées à **152,7 milliards** de FCFA dont 125,2 milliards pour le fonctionnement et 27,5 milliards pour l'investissement.



VII. Comment a été comblé l'écart entre les recettes et les dépenses ?

VII.1 Besoin de financement de l'Etat

En rapprochant les recettes propres de l'Etat qui s'évaluent à **4 081,9 milliards** et ses dépenses qui sont de **5 752,4 milliards**, il en ressort un besoin de financement de **1 670,5 milliards** hors remboursement des crédits TVA de 84 milliards.





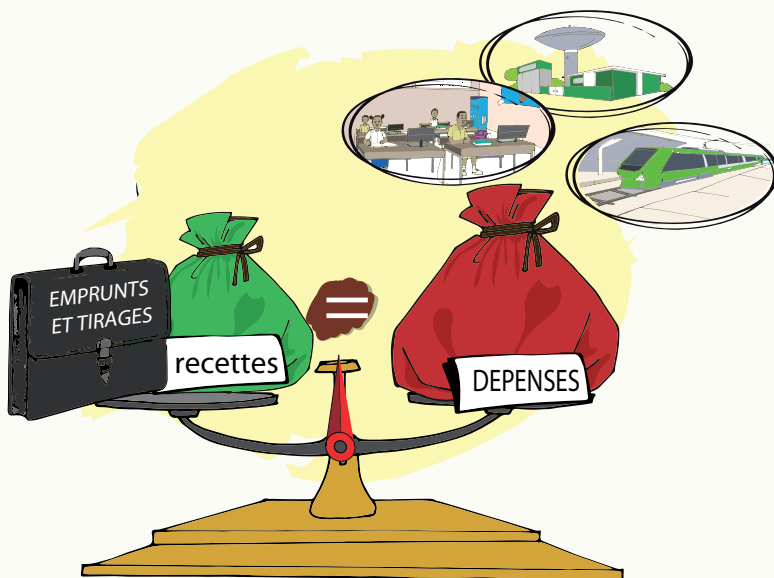
VII.2 Sources de financement

Tableau 4 : Ressources de financement (en milliards de FCFA)

Ressources de financement	Montant
EMPRUNTS (1)	1 500,5
Dont : - Prêts projets	746,5
- Émission des titres publics	350
- Appuis budgétaires	369
- Financements exceptionnels COVID-19 BM	35,0
COMPTES DE DISPONIBILITES BEAC (2)	170
- Tirages des DTS	70
- Autres Financements bancaires	100
TOTAL = (1+2)	1 670,5

■ **Source** : Loi de finances 2022

Pour combler ce besoin de financement, l'État va recourir d'une part, à l'emprunt à hauteur de **1 500,5 milliards** et d'autre part, à des tirages dans les comptes de disponibilités à la BEAC pour un montant de **170 milliards**.





VIII.

Répartition des dépenses

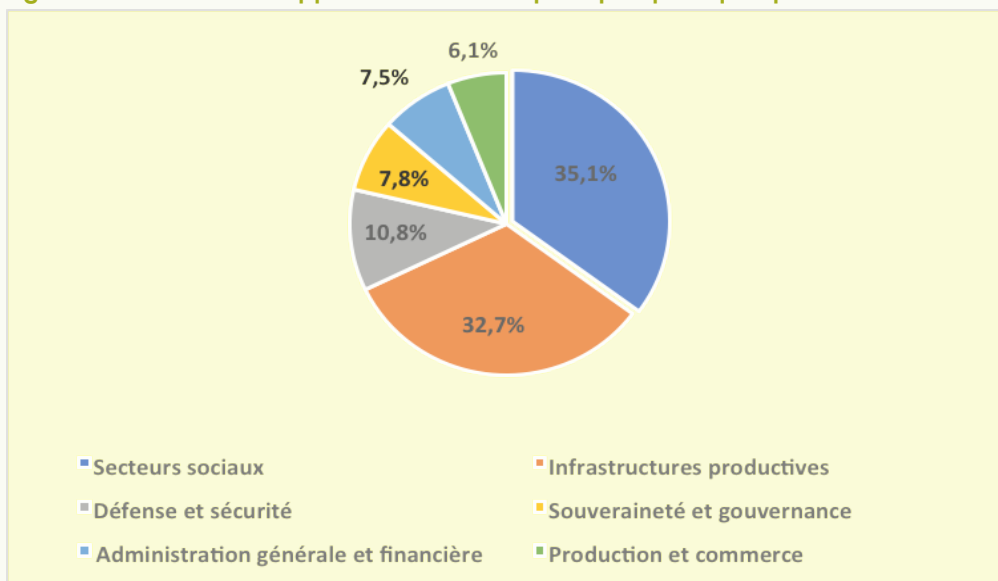
VIII.1 Répartition sectorielle du budget

Tableau 5 : Répartition de l'enveloppe des crédits des politiques publiques

Rang	Secteurs	Dotation 2022	Part 2022
1 ^{er}	Secteurs Sociaux	1 133 976	35,10%
2 ^e	Infrastructures productives	1 057 470	32,70%
3 ^e	Défense et sécurité	348 988	10,80%
4 ^e	Souveraineté et gouvernance	251 826	7,80%
5 ^e	Administration générale et financière	240 811	7,50%
6 ^e	Production et commerce	196 577	6,10%
TOTAL		3 229 648	

Source : Loi de finances 2022

Figure 3 : Part de l'enveloppe des crédits des politiques publiques par secteur



Source : Loi de finances 2022



Ainsi, il ressort que les domaines d'interventions prioritaires du Gouvernement en 2022 sont les secteurs sociaux (33,3%), le secteur des infrastructures (31,5%) et celui de la défense et sécurité (10,8%). Ces trois secteurs représentent à eux seuls une part cumulée de 78,7% de l'enveloppe totale des crédits alloués aux ministères et institutions pour la mise en œuvre des politiques publiques.

VIII.2 Répartition sectorielle du budget d'investissement public

Par rapport à l'année 2021, le budget d'investissement public augmente de 9,4%. Tous les secteurs connaissent une hausse de leur BIP.

Tableau 6 : Répartition par secteur du budget d'investissement public (en milliards de FCFA)

Secteurs	2021	2022	Variations (en %)
Souveraineté	32	39,8	24,4
Défense et sécurité	9	9,5	5,6
Administration générale et financière	87,9	102,4	16,5
Enseignement, formation et recherche	51,7	54,6	5,6
Communication, culture, loisirs et sport	9,8	10,4	6,1
Santé	83,6	89,3	6,8
Affaires sociales et emplois	10,3	13	26,2
Infrastructures	871,7	939,9	7,8
Production et commerce	127,8	147,8	15,6
Dépenses communes	68,2	72,3	6
TOTAL	1 352	1 479	9,40%

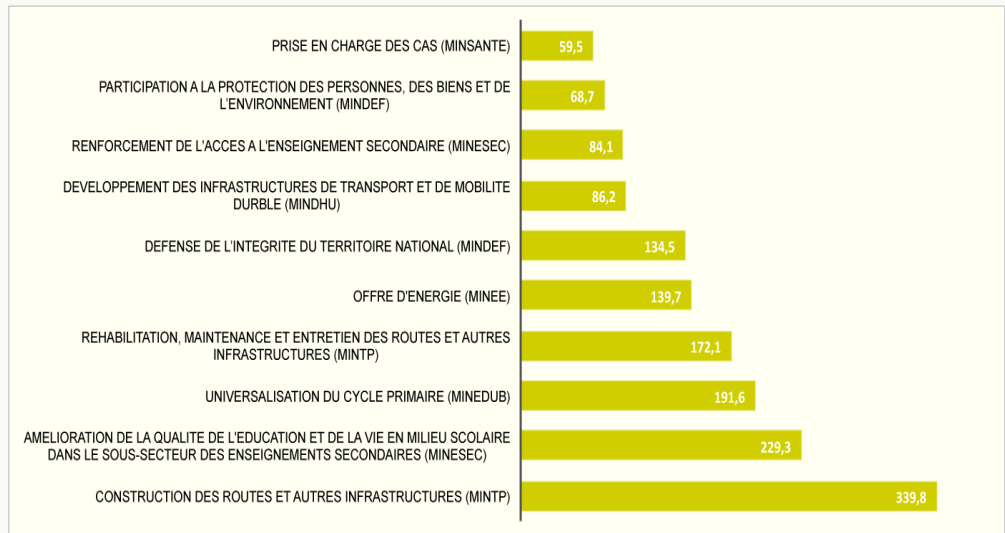
■ **Source :** MINEPAT



VIII.3 Top 10 des programmes ministériels ayant les plus grands budgets

Les 10 premiers programmes pèsent 26,4% du budget général. Le programme construction des routes et autres infrastructures occupe le premier rang avec un poids de 5,9%.

Figure 4 : Top 10 des programmes ministériels selon leur poids budgétaire



■ **Source** : Loi de finances 2022

VIII.4 Quelques grands projets du Gouvernement

Les grands projets sont des lourds investissements publics d'intérêt économique national tels que les autoroutes, les barrages, les ports, la construction des logements sociaux, etc.

En 2022, un montant de **310,1 milliards** de FCFA a été affecté à la réalisation des grands projets, soit 21% du budget d'investissement public.



Tableau 7 : Grands projets inscrits dans la loi de finances 2022

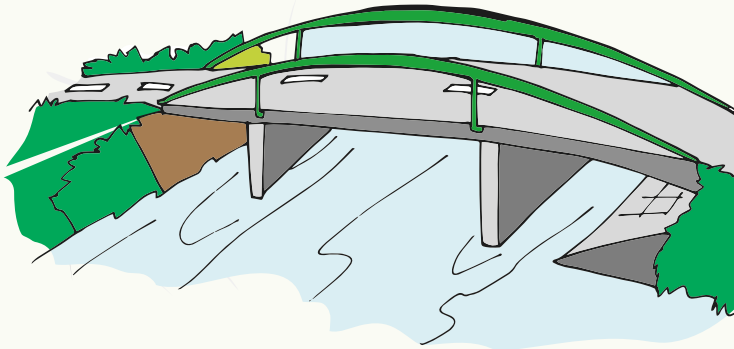
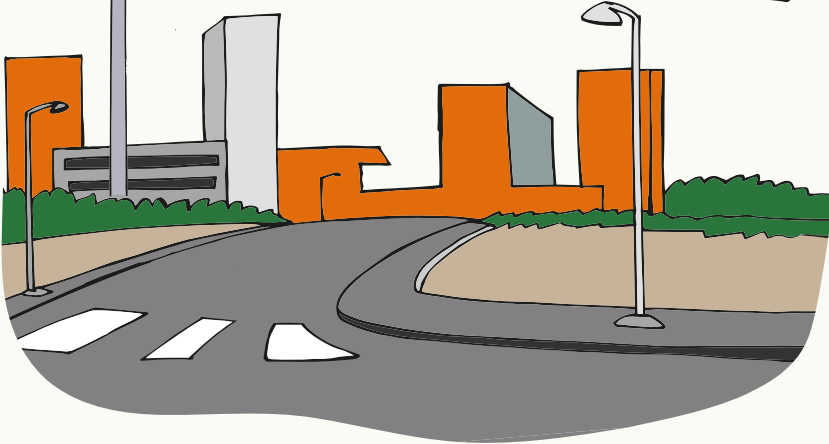
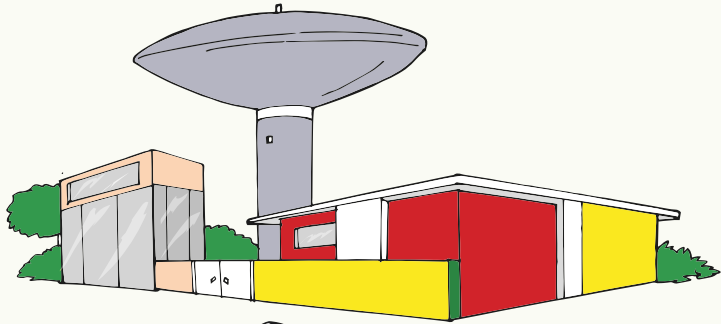
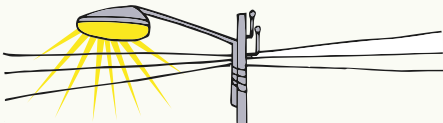
Intitulé du projet	Coût du projet (en million FCFA)	TOTAL (2022) (en million de FCFA)
Projet d'Aménagement hydroélectrique de Memve'ele (211MW)	380 000	17 609
Barrage réservoir de Lom Pangar (Usine de pied)	73 880	17 599
Projet d'Alimentation en Eau Potable de a Ville de Yaoundé et ses environs (PAEPYS)	588 887	34 136
Projet de Remise à niveau des Réseaux de Transport d'Electricité et de Réforme du Secteur (PRRTERS)	190 949	30 605
Projet de construction de l'autoroute Yaoundé-Douala (phase 1)	284 000	17 000
Entrée Est de la ville de Douala (Phase 2)	146 222	15 000
Construction Ring Road (PAST III)	167 270	15 500
Construction du port de Kribi (2ème phase) et Construction du système d'alimentation en eau potable du port de Kribi et de ses dépendances	481 000	72 000
Projet de construction de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen (section rase campagne)	196 555	7 804
Projet gouvernemental de construction de 10 000 logements sociaux	-	3 400
Projet de valorisation économique et touristique du Lac municipal et d'aménagement de la vallée de la Mingoa à Yaoundé	-	10 500
Projets sur PLANUT	-	69 000
TOTAL	-	310 153

■ **Source :** MINEPAT



MINFI

BUDGET CITOYEN 2022

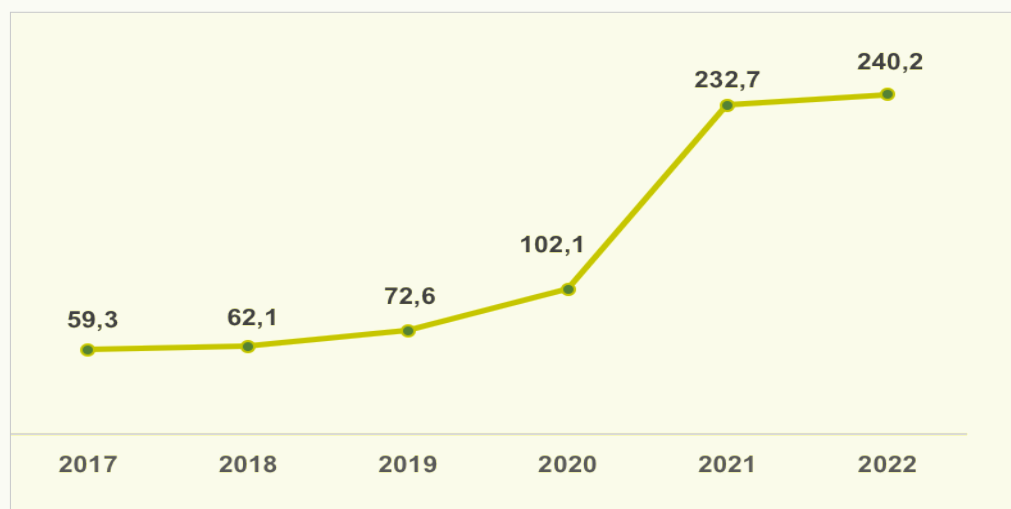




IX. Dépenses de transfert pour la décentralisation

La décentralisation consiste en un transfert par l'Etat, aux Collectivités Territoriales (Communes et Régions), des compétences particulières et de moyens appropriés. Les dépenses de décentralisation inscrites dans le budget de l'Etat pour l'exercice 2022, au titre de la Dotation Générale de la Décentralisation ont été élargies aux communautés urbaines en plus des communes et des régions.

Figure 5 : Ressources transférées aux CTD entre 2017 et 2022 (en milliards fe FCFA)



■ **Source** : Loi de finances 2022

Les crédits inscrits dans le budget 2022 et rattachés aux compétences dévolues aux CTD sont évalués à 727, 8 milliards contre 590 milliards en 2021. Soit donc un niveau potentiel des dépenses décentralisées de 19,5% contre 18,9% en 2021. Toutefois, en attendant le transfert effectif de toutes les compétences aux collectivités, le montant des ressources mises à la disposition des CTD s'élèvent à 240,2 milliards, en hausse de 7,5 milliards par rapport à 2021.



Tableau 8 : Ressources transférées par compétence et par chapitre (en millions de FCFA)

CHAPITRES	Compétences Exercées		Compétences non Exercées		TOTAL	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
MINISTERE DE LA JUSTICE	25,794	25,794	0	0	25,794	25,794
MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE	572	572	0	0	572	572
MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE	32 629,6	32 629,6	15 335,7	15 335,7	185 665,3	185 665,3
MINISTERE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	500	500	0	0	500	500
MINISTERE DE LA COMMUNICATION	203	203	0	0	203	203
MINISTERE DU COMMERCE	530	530	0	0	530	530
MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS	1 670,6	1 670,6	0	0	1 670,6	1 670,6
MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	15 318,4	15 318,4	27 536,9	27 536,9	290 355,3	290 355,3
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE	2 851,7	2851,7	1	1	2 852,7	2 852,7
MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	40 000	40 000	0	0	40 000	40 000
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	676,5	676,5	0	0	676,5	676,5
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL	8 000	8 000	0	0	8 000	8 000
MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES	3 536,6	3 536,6	0	0	3 536,6	3 536,6
MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE	9 500	9 500	0	0	9 500	9 500
MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE	350	350	0	0	350	350



MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	1 653,6	1 653,6	300,2	300,2	1 953,8	1 953,8
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS	59 689	36 939	0	0	59 689	36 939
MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN	6 460,4	6 460,4	0	0	6 460,4	6 460,4
MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT	1 627,7	1 627,7	26	26	1 653,7	1 653,7
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	23 857,7	23 857,7	36 326,8	36 326,8	60 184,4	60 184,4
MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES	1 137	1 137	0	0	1 137	1 137
MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE	1 692,9	1 692,9	0	0	1 692,9	1 692,9
SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	14559,4	14559,4	0	0	14 559,4	14 559,40
DEPENSES COMMUNES	36 000	36 000	0	0	36 000	36 000
TOTAL	262 981,9	240,2 236,9	464 726,5	464 726,5	727 708,4	727 708,4

■ **Source** : Loi de finances 2022



X.

Étapes dans l'élaboration du budget 2022

L'élaboration du budget est un processus long et rigoureux qui débute en mars et se clôture en décembre. Ce processus comporte environ 10 étapes liées les unes aux autres et implique des experts qui viennent des différents institutions et ministères.



La loi de finances 2022 a été transmise au Parlement le 24 novembre 2021 et votée le 09 décembre 2021. Elle a été promulguée par le Président de la République le 16 décembre 2021.



XI.

Grandes nouveautés de la loi de finances 2022

La loi de finances 2022 a apporté des évolutions majeures, à savoir :

(i) **Mise en œuvre de la nouvelle comptabilité patrimoniale de l'Etat**
(changement de référentiel comptable)

Dans le cadre de l'application de la nouvelle comptabilité patrimoniale de l'Etat dès janvier 2022, des changements ont été apportés dans la classification économique des dépenses (objet de la dépense). A titre illustratif, les études enregistrées par le passé comme des dépenses d'investissement sont désormais considérées comme des dépenses courantes. Ces changements auront des répercussions dans les règles et procédures d'exécution et de comptabilisation des opérations budgétaires.

(ii) **Une meilleure utilisation des taxes reversées directement à certains organismes publics** (rationalisation de la parafiscalité)

Certains organismes bénéficient des recettes supérieures à leurs besoins réels entraînant par ailleurs des dépenses superflues et/ou la détention des fonds oisifs. L'Etat entend mieux gérer les surplus dégagés qui seront dorénavant reversés dans le Compte Unique du Trésor. C'est le cas de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL), de l'Agence de Régulation des Télécommunication (ART) etc.

(iii) **L'introduction d'une annexe dédiée à la budgétisation sensible au Genre**

Le gouvernement s'est engagé à mieux prendre en compte les besoins différenciés des hommes et des femmes dans le budget de l'Etat 2022. A titre expérimental, (08) administration ont fait l'objet d'un premier essai du processus. Il s'agit du MINEDUB, MINESEC, MINDDEVEL, MINADER, MINEPIA, MINSANTE, MINAS, MINPROFF.



Le premier Document Budgétaire Sensible au Genre qui est une annexe à la loi de finance 2022 a donc été élaboré. Le Document Budgétaire Sensible au Genre est un rapport qui permet non seulement d'analyser les causes et les conséquences des disparités de genre identifiées en se basant sur les données sexo-désagrégées, mais également d'informer de façon lisible et accessible les acteurs nationaux et internationaux (Parlement, citoyens, organisation de la société civile, etc.) sur l'action gouvernementale en matière de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons, ainsi que l'ensemble des initiatives mises œuvre au niveau ministériel.

(iv) ***L'alignement des programmes budgétaires à la SND30***

Dans le cadre de de la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie Nationale de Développement (SND-30), les ministères ont procédé à la révision de leurs programmes budgétaires afin de prendre en compte les nouveaux défis posés par cette stratégie dans leurs domaines de compétence respectifs.



XII.

Lexique

Appui budgétaire	C'est un transfert de fonds au Trésor public réalisé par les organismes comme le FMI, la Banque mondiale, l'Union Européenne ou certains gouvernements étrangers, pour aider à financer le budget de l'Etat.
Budget général	C'est le budget qui retrace toutes les recettes et les dépenses de l'Etat, à l'exception de celles des comptes d'affectation spéciale.
Comptes d'affectation spéciale	Ils retracent des opérations budgétaires financées au moyen de recettes particulières qui sont en relation directe avec les dépenses concernées.
Conférences budgétaires	Moments de discussion entre les services du ministère des Finances et ceux des Ministères sectoriels et institutions sur la manière de répartir les crédits.
Crédits budgétaires	Allocations budgétaires aux services publics autorisées par le Parlement.
Croissance économique	C'est la variation positive de la production de biens et des services dans une économie sur une période donnée.
Débat d'orientation budgétaire	Discussions entre le Parlement et le Gouvernement sur les orientations des finances publiques.
Déficit budgétaire	Situation où les recettes de l'État sont inférieures à ses dépenses.
Dépenses communes	Ce sont des dépenses qui ne peuvent pas être imputées sur les budgets des Ministères ou des institutions.
Dépenses de personnel	Ensemble des rémunérations en numéraire du personnel de l'Etat (paiement des salaires des agents de l'Etat) ainsi que les autres dépenses réalisées au profit des personnels (cotisations sociales, prestations familiales).
Dépenses publiques	Les achats et/ou commandes effectuées par l'Etat et ses démembrements (collectivités territoriales décentralisées).
Dettes publiques	Argent que l'Etat doit à une personne, une entreprise ou un organisme au niveau national ou à l'extérieur.
Don projet	Aide financière reçue des partenaires techniques et financiers que l'Etat n'a pas à rembourser et destinés à la réalisation d'un projet bien précis.



Droit d'accise	C'est un impôt appliqué sur la consommation des biens de luxes et nocifs pour la santé.
Emprunt	Aide financière des pays ou des organismes le plus souvent étrangers, que l'Etat doit rembourser après.
Emprunt projet	C'est un emprunt qui est destiné à réaliser un projet précis.
Exonération	Autorisation pour un temps de ne pas payer un impôt ou une taxe. Elle peut être partielle ou totale.
Loi de finances	Loi autorisant le Gouvernement à percevoir l'impôt et à engager des dépenses publiques pendant une période déterminée (un an). Elle comporte d'autres dispositions relatives aux finances publiques.
Loi de finances rectificative	Loi modifiant en cours d'exercice les dispositions de la loi de finances initiale de l'année. Voté en juin 2021, elle a fait passer le budget initial de 4 865,2 milliards à 5 480,4 milliards affectant ainsi toutes les rubriques du budget.
PIB	C'est un grand chiffre économique qui permet de mesurer les richesses produites au sein d'un pays au cours d'une période donnée, généralement un an.
Parafiscalité	Ensemble des taxes et cotisations qui ne sont pas perçues par l'Etat mais par des entités ou organismes autonomes.
Programmes	Ensemble d'actions à mettre en œuvre au sein d'un ministère pour la réalisation d'un objectif déterminé de politique publique.
Promulgation	Signature du Président de la République qui rend exécutoire une loi en général.
Recettes internes	Ensemble des moyens collectés par l'Etat à l'intérieur du pays.
Référentiel Comptable	Règles qui encadrent la comptabilité.



XIII.

Annexes

Annexes 1 : Répartition du budget 2022 entre les ministères

Ministère	Montant	Poids dans le budget général (en %)
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	45 292	0,81
SERVICES DU PREMIER MINISTRE	19 199	0,34
MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES	34 888	0,62
MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE	37 952	0,68
MINISTERE DE LA JUSTICE	64 974	1,16
MINISTERE DES MARCHES PUBLICS	14 322	0,26
CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT	5 702	0,1
DELEGATION GENERALE A LA SURETE NATIONALE	89 144	1,59
MINISTERE DE LA DEFENSE	259 844	4,64
MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE	5 622	0,1
MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE	244 034	4,36
MINISTERE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	23 376	0,42
MINISTERE DE LA COMMUNICATION	4 348	0,08
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	63 934	1,14
MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION	10 875	0,19
MINISTERE DES FINANCES	62 691	1,12
MINISTERE DU COMMERCE	7 958	0,14
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	59 813	1,07
MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS	6 985	0,12
MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	400 267	7,15
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE	23 702	0,42
MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	52 120	,93
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	6 573	0,12



MINISTERE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE	7 846	0,14
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL	88 642	1,58
MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES ET DES INDUSTRIES ANIMALES	45 532	0,81
MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE	246 963	4,41
MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE	16 508	0,29
MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	21 446	0,38
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS	527 065	9,41
MINISTERE DES DOMAINES, DU CADASTRE ET DES AFFAIRES FONCIERES	19 043	0,34
MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN	118 990	2,12
MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT	11 033	0,2
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	207 240	3,7
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	6 842	0,12
MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES	13 304	0,24
MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE	8 486	0,15
MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	16 162	0,29
MINISTERE DES TRANSPORTS	82 547	1,47
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	13 913	0,25
CUMUL	2 995,20	52,5

■ **Source** : MINFI/DGB



XIV.

Les documents de référence

- ✓ Loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques ;
- ✓ Loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- ✓ Loi N° 2021/ 026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- ✓ Décret N° 2019/281 du 31 mai 2019 portant Calendrier budgétaire de l'Etat ;
- ✓ Décret N° 2019/3187 du 09 septembre 2019 portant nomenclature budgétaire de l'Etat ;
- ✓ Base de données du Ministère des Finances ;
- ✓ Base de données du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.



XV.

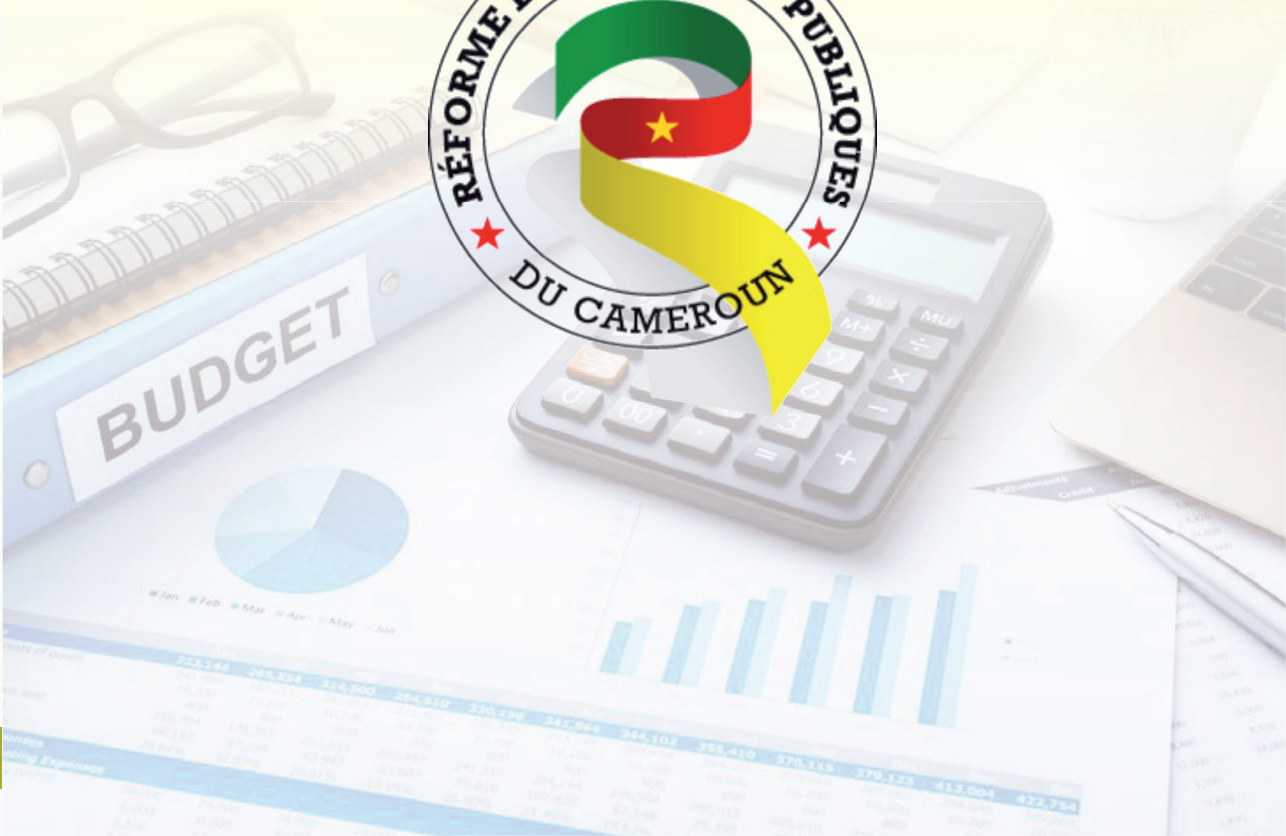
Les informations utiles à savoir

Direction Générale du Budget, Bâtiment B, Ministère des Finances,
Secrétariat du Directeur Général du Budget : (+237) 222 22 14 46

Sites Web :

- ✓ www.dgb.cm
- ✓ www.minfi.gov.cm
- ✓ www.minepat.gov.cm
- ✓ www.impots.cm
- ✓ www.douanescustoms-cm.net
- ✓ www.dgtcfm.cm

2022 BUDGET CITOYEN CAMEROUN





www.dgb.cm